



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 22 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue EN URGENCE à l'hôtel de ville situé au 349 chemin Val-des-Lacs le 22 mai 2022 à 14h00.

Sont présents à cette séance, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Absent : Messieurs Paul Kushner, André Marcotte et Gilles Tremblay.

Ouverture et mot de bienvenue

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée.

Convocation de la séance extraordinaire

Considérant l'état d'urgence dans lequel la Municipalité est présentement, aucune convocation n'est réalisée faute de communication qui est déficiente du réseau téléphonique et cellulaire. La présence de quatre (4) membres du conseil est constatée.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue
Convocation de la séance extraordinaire
Adoption de l'ordre du jour

1. Nomination d'un maire suppléant

Période de questions
Levée de l'assemblée

1. Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Paul Kushner est à l'extérieur de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant monsieur André Marcotte est à l'extérieur du pays ;

2022-05-128

2022-05-129



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 22 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité subit une tempête de vent qui nécessite des actions urgentes pour la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, la présence du maire est nécessaire pour la prise de décision ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil nomme monsieur Steven Minty comme maire suppléant.

ET

QUE cette nomination soit temporaire jusqu'au retour de monsieur Marcotte.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 14h19.

Je soussigné Steven Minty, maire suppléant de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Minty
Maire suppléant

Caroline Champoux
Directrice générale - greffière par intérim

2022-05-130